

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS62

présenté par
M. Jean-Pierre Barbier

ARTICLE 3

A l'alinéa 24, substituer aux mots :

« les régimes »,

les mots :

« le système ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les excédents du FRR ne doivent pas servir à équilibrer les régimes spéciaux de retraite et de la fonction publique, mais doivent être consacrés exclusivement à la sauvegarde financière du système de retraite.

Tel est l'objet de cet amendement.